



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO MC-GE106007 VALABLE JUSQU'AU 25/06/2026

ÉDITÉ LE 09/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 06/01/2014

Forme juridique : SAS

Capital : 15 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ROUEN 2013B01329

Siret : 799 006 366 00014

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 0202 5002537

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 0000011284726104

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 0000011284726104

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2024

Raison sociale : HOMISO

ZA DU POLEN - BATIMENT C6
BAT C6
76710 ESLETTES

Téléphone : 02 32 82 99 88

Portable : 06 17 06 43 31

Site Internet : <http://www.homiso.fr>

E-mail : contact@homiso.fr

Responsabilité légale :

FERGANI MEDHI DIRECTEUR GÉNÉRAL

Fax : 02 32 13 35 44

Effectif moyen : 24

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	26/06/2024
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	14/05/2024
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	07/10/2025
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	14/05/2024
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	14/05/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Poêle ou insert bois	07/10/2025
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.